

Département de
la Moselle
Arrondissement
de Sarreguemines

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU

17 DECEMBRE 2020

Nombre de conseillers élus :	19	
Conseillers en fonction :	19	
Conseillers présents :	17	Mme BREITENBACH Murièle, M. BIRCKER Luc, Mme BUCKEL Michèle, MM THIRIET Jean-Paul, HAFFNER René, Mme TERVER Françoise, M. KLEIN Dominique, Mmes FIXARY Jacqueline, KLEIN Catherine, ALIAT Aouda, MM GRATIUS Fabrice, HUMBERT Vincent, MULLER Jonathan, SCHRÖDER Gérard, JUNCKER Gilles, Mme KIEFFER Christine
Conseillers absents excusés :	2	Mme KUNTZ-THOBOIS Stéphanie, M. KLOSTER Jonathan (arrivé à 20h)
Conseillers non excusés :	0	
Procurations :	1	

L'an deux mil vingt, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal selon la liste de présence annexée, dûment convoqués le 09 décembre 2020 par Monsieur Henri HAXAIRE, Maire et sous sa présidence dans la salle socioculturelle de la commune. Suivant le I de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, le conseil municipal se tient sans public. Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers pour leur présence.

POINT 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, il y a lieu de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Cécile MULLER, secrétaire de Mairie, secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve **à l'unanimité**.

POINT 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 NOVEMBRE 2020

Aucunes observations n'étant formulées, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2020, dont chaque membre a été destinataire avec la convocation à la réunion de ce jour.

POINT 3 : SITUATION DES TRAVAUX ET CHANTIER

Rapporteur : Monsieur Luc BIRCKER

- **Balayage** ; a été effectué par l'entreprise KUGLER. Le curage des avaloirs sera fait courant janvier 2021.
- **Chapelle de Notre Dame** ; une main courante sera installée. Il est rappelé qu'il existe une rampe mobile afin de faciliter l'entrée en fauteuil roulant. Une autre main courante a également été installée à l'entrée latérale Nord de l'église.
- **Volet et porte écoles** ; la Société est intervenue et l'ensemble est opérationnel.
- **Élagage arbres** ; le SYDEME nous a signalé que des arbres gênaient la circulation des véhicules chargés de l'enlèvement des ordures ménagères, rue de la Croix. Ceux-ci ont été élagués par les ouvriers de la commune avec l'aide de l'entreprise MAEVA pour la nacelle.
- **56 rue Principale** : la remise en peinture des communs a été faite.

Prévision travaux 2021

- **Parking rue des Coucous**
- **Isolation extérieure du 56 rue Principale**

POINT 4 : ACQUISITION D'UN TRACEUR

Monsieur le Maire annonce qu'il a lieu d'acheter un nouveau tracteur car celui qui est en fonction a été acquis en 2000 et les pièces détachées deviennent inexistantes.

A ce jour, nous avons 3 offres :

- KUBOTA avec reprise de l'ancien pour un total de 49 500,00 € T.T.C.
- CASE sans reprise de l'ancien pour un total de 60 100,00 € T.T.C.
- CLASS avec reprise de l'ancien pour un total de 49 200,00 € T.T.C.

Après essais et concertation, il s'avère que le KUBOTA est le plus adapté et l'entretien peu se faire par l'entreprise, sur place aux ateliers.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité**, approuve l'achat d'un nouveau tracteur de la marque KUBOTA.

POINT 5 : RAPPORT D'ACTIVITE SUR L'EAU POTABLE

Conformément à l'article 73 de la loi n° 95.101 du 02 février 1995 (Loi Barnier), le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2019.

Monsieur le Maire précise que le rapport complet est à leur disposition en mairie.

Arrivée de Monsieur Jonathan KLOSTER

POINT 6 : RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LES LOGICIELS : FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

Le Maire avise le Conseil Municipal que le contrat actuel arrive à échéance au 31 décembre et qu'il y a lieu de le renouveler.

Le contrat couvre les logiciels de travail ainsi que l'intervention à volonté d'un technicien par téléphone ou sur place en cas de dysfonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le renouvellement du contrat pour les trois prochaines années et autorise Monsieur le Maire à le signer.

POINT 7 : SUBVENTION POUR 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder pour 2021 la subvention suivante proposées par le Maire :

AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)..... 100 €

POINT 8 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas usé de son droit de préemption urbain dans la vente de :

- maison sise 1 rue des Vergers
- terrains sis section 09 parcelles 107 ; 110 et 175
- terrains sis section 11 parcelles 7 et 9

POINT 9 : DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Madame Michèle BUCKEL communique aux conseillers qu'à ce jour, nous comptabilisons 26 candidats pour les maisons illuminées. Le passage du jury se fera le lundi 21 décembre à 17h15 afin de finir avant le couvre-feu.
- Madame Michèle BUCKEL remercie tous les conseillers ayant participé à la distribution des colis. Celui-ci a été très apprécié par les destinataires.
- Madame Michèle BUCKEL avise les conseillers qu'un particulier croyant bien faire a emmené un chat errant chez le vétérinaire le plus proche pour le faire soigner. La facture de ces frais s'élève à 230,80 €. En effet ; les chats errants sont sous la responsabilité du Maire et à la charge de la Commune. Aussi afin de limiter ces interventions, il a lieu d'établir une convention avec un vétérinaire concernant la prise en charge des chats errants malades.
- Madame Murièle BREITENBACH fait part aux conseillers qu'après contact avec l'association Les Bouchons de l'Espoir 57, la Mairie servira de point de collecte des bouchons. Cette association récolte tous types de bouchons et couvercles aux profits des enfants malades du cancer et soignés dans les services des hôpitaux de

Strasbourg et Nancy. La vente des bouchons permet à l'association de fournir tout au long de l'année des cadeaux et matériel de distraction aux enfants hospitalisés.

- Monsieur Luc BIRCKER informe les conseillers que le chantier d'insertion est intervenu sur l'ancien lavoir et continuerons l'année prochaine.
- Monsieur Luc BIRCKER informe les conseillers qu'un dossier concertation préalable est consultable en Mairie pour le projet de construction d'une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques REC SOLAR à Hambach.
- Monsieur Luc BIRCKER relate auprès des conseillers de la mise en place de petits jardinets suite à la demande de l'association des parents d'élève.
- Monsieur le Maire fait part aux conseillers des remerciements de l'association du Secours Catholique pour la subvention qui leur a été accordée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 50.

Le Maire,
Henri HAXAIRE